

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**CHENAL DE CHAILLEVETTE**

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de CHAILLEVETTE (17890)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Ecluse de chasse	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Un pont-écluse est mentionné sur le Scan Littoral au niveau du lieu-dit « la Poterie ». A priori nous n'identifions pas d'autres écluses de chasse sur le cours d'eau. Nous pouvons donc supposer avec quasi-certitude qu'il s'agit de l'écluse de chasse mentionnée dans le décret. De plus la DDTM indique que l'écluse se situe au niveau du pont de la Poterie.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

